

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION COEUR DE FLANDRE

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 (BUDGET PRINCIPAL)

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Financier Unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour notre intercommunalité ; ce document est disponible sur le site internet de la collectivité.

Le Compte Financier Unique retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir la situation des crédits consommés à la clôture de l'exercice ainsi que les restes à réaliser. Son approbation constitue l'arrêté des comptes du budget général de l'intercommunalité ainsi que de ses budgets annexes. Le Compte Financier Unique est un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement de crédit...).

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer l'investissement a trait à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, de mobilier, ...

Les chiffres présentés dans le présent document sont ceux du budget principal 2024.

Les réalisations budgétaires 2024 se résument ainsi :

Section de fonctionnement

- Dépenses : 44 132 612,38 € ;
- Recettes : 51 594 418,83 € (+3 505 001,45 de report de l'année 2023).

Section d'investissement

- Dépenses : 29 161 895,77 € (+12 896 576,61 € de report de l'année 2023).
- Recettes : 36 742 784,17 €

I. Section de fonctionnement : dépenses

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent donc à 44 132 612,38 € pour l'exercice 2024.

Ces dépenses sont réparties sur plusieurs « chapitres » ou regroupement de comptes :

Chapitre	Description	Montant payé en 2024
011 « Charges à caractère général »	Ce chapitre reprend la majeure partie des dépenses courantes et régulières de la collectivité : Chauffage et électricité des bâtiments, carburants, entretien de voirie...	7 377 947,80€
012 « Charges de personnel »	Ce chapitre correspond aux salaires des agents, ainsi qu'aux charges liées (charges patronales).	9 475 277,31 €
014 « Atténuations de produits »	Ce chapitre comprend principalement le reversement d'une partie des impôts économiques encaissés aux communes membres.	16 515 112,56 €
65 « Autres charges de gestion courante »	Ce chapitre contient principalement les contributions versées à des syndicats intercommunaux, les déficits des budgets annexes ainsi que les indemnités des élus.	8 007 510,71 €
66 « charges financières »	Chapitre correspondant aux intérêts de la dette (des emprunts).	833 517,15 €
67 « Charges spécifiques »	Chapitre reprenant des opérations exceptionnelles.	1591,21 €
042 « Opérations d'ordre de transfert entre sections »	Chapitre plus « technique » correspond aux amortissements obligatoires. Ces sommes sont en réalité un transfert vers la section des recettes d'investissement (Chapitre 040).	1 921 655,64 €
Total :		44 132 612,38 €

II. Section de fonctionnement : recettes

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à hauteur de 51 594 418,83 € en 2024.

Ces dépenses sont regroupées au sein de « chapitres » regroupant plusieurs comptes de la façon suivante :

Chapitre	Description	Montant encaissé en 2024
013 « Atténuations de charges »	Chapitre correspondant à des remboursements sur des dépenses effectuées, notamment relatives à la paie des agents.	112 252,61 €
70 « Produits des services »	Ce chapitre reprend les produits versés par les usagers des services intercommunaux (Accueil petite enfance, séjours jeunesse, piscines...)	777 285,02 €
73 & 731 « Impôts et taxes »	Principaux revenus de la collectivité, ces recettes correspondant aux taxes perçues par la collectivité. Ces taxes proviennent des propriétaires du territoire (taxes foncières), des entreprises (CFE) ou d'autres redevables.	36 832 108,46 €
74 « Dotations et participations »	Ce chapitre correspond principalement aux dotations de l'Etat et à des participations versées par différents partenaires (exemple : CAF, MSA...)	13 667 421,78 €
75 « Autres produits de gestion courante »	Ce chapitre contient des recettes particulières telles que des loyers perçus par la collectivité sur ses propriétés.	95 352,72 €
77 « Produits spécifiques »	Chapitre retraçant des produits exceptionnels, tels que les produits de cession d'immobilisation.	49 812,12 €
78 ; 042 « Autres »	Ces chapitres de faibles montants correspondent à des recettes spécifiques (amortissements de subventions).	60 186,12 €
Total :		51 594 418,83 €

III. Section d'investissement : dépenses

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 ont représenté 29 161 895,77 €. Elles sont également réparties en chapitres et en opérations votées :

Chapitre / Opérations	Description	Montant dépensé en 2024
20 « Immobilisations incorporelles »	Ce chapitre correspond aux études avant travaux et aux licences et droits informatiques.	545 731,61 €
204 « Subventions d'équipement versées »	Ce chapitre retrace les subventions et fonds de concours versés aux habitants (aides vélo, cuves eau de pluie...) ainsi qu'aux fonds de concours versés aux communes membres (ancien dispositif).	362 433,73 €
21 « Immobilisations corporelles »	Chapitre utilisé pour l'acquisition de matériel (mobilier, matériel informatique...), véhicules, etc	715 239,68 €
23 « Immobilisations en cours »	Ce chapitre correspond aux travaux liés aux compétences de l'intercommunalité, principalement la réfection de voirie.	8 603 268,44 €
16 « Emprunts et dettes assimilées »	Chapitre reprenant les remboursements du capital de la dette (remboursement des emprunts aux partenaires bancaires).	6 122 754,92 €
26, 27, 040, 041 « Autres »	Ces chapitres correspondent à des dépenses minimales ou à des opérations comptables techniques (transferts), impactant peu l'équilibre du budget.	1 485 696,77 €
4581X « Opérations sous mandat »	Chapitre correspondant aux travaux effectués par l'intercommunalité pour des tiers (communes ou autres syndicats intercommunaux), qui remboursent les sommes dépensées à l'intercommunalité.	553 048,72 €
1603 « Pôle Gare »	Dépenses liées à la passerelle et au pôle d'échange multimodal d'Hazebrouck.	7 516 756,48 €
2001 « Aides Eco »	Subventions d'investissement versées aux entreprises.	127 564,49 €
2101 « Proj. Mobilité »	Projets de voirie cyclable, aménagements vélos, haltes-gares.	2 483 408,31 €
2202 « Soutien communes »	Subventions d'équipement versées aux communes (nouveau dispositif PACES et supra-communal).	547 474,48 €
2303 « Réhabilitation Hôtel Sockeel »	Réhabilitation de l'hôtel Sockeel pour en faire le nouvel Office de Tourisme Intercommunal	98 518,14 €
Total :		29 161 895,77 €

IV. Section d'investissement : recettes

Les recettes d'investissement finançant ces dépenses se sont élevées à 36 742 784,17 €.

Chapitre / Opérations	Description	Montant encaissé en 2024
13 « Subventions d'investissement »	Ce chapitre correspond aux subventions perçues pour des projets d'investissement.	4 989 361,09 €
16 « Emprunts et dettes assimilées »	Ce chapitre retrace le recours à l'emprunt de la collectivité pour financer ses dépenses d'investissement.	15 500 000,00 €
10 « Dotations fonds divers et réserves »	Chapitre reprenant le FCTVA (remboursement de TVA de l'Etat sur certains comptes d'investissement) ainsi que le financement du déficit N-1 via le résultat 2022 affecté.	12 746 457,76 €
4582X « Opérations sous mandat »	Chapitre reprenant les remboursements de travaux effectués pour le compte des communes ou d'autres tiers.	522 326,33 €

040 « Opérations de transfert entre section »	Compte technique ayant son miroir au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement, servant de financement à la section d'investissement (amortissements).	1 921 655,64 €
23, 27,041	Ces chapitres correspondent à des dépenses minimales ou à des opérations comptables techniques (transferts), impactant peu l'équilibre du budget.	1 062 983,35 €
Total :		36 742 784,17 €

V. Etat de la dette

Pour financer ses dépenses d'investissement, Cœur de Flandre Agglo a recours à l'emprunt. Au 31 décembre 2024, 30 emprunts ont été contractés sur le budget principal, pour un montant d'encours (c'est-à-dire de capital à rembourser) de 38 713 469,13 €.

Ces emprunts sont, pour 99,62%, des emprunts dont le taux d'intérêt est fixe, et pour 0,38%, des taux d'intérêt à taux variable. Le taux moyen des emprunts de ce budget se situe à 2,71%.

VI. Budgets annexes

En complément du budget principal, la collectivité gère 9 budgets annexes spécifiques à certaines compétences, et qui doivent être retracés à part. Pour certains budgets, le budget principal verse une participation permettant à ces budgets d'être équilibrés.

Budget annexe	Objet	Participation du budget principal en 2024
Portage de repas à domicile	Livrer des repas à domicile aux personnes éligibles (personnes âgées, handicapées).	390 000,00 €
Zones d'activités économiques	Gérer les zones d'activités en cours de réalisation.	121 815,14 €
Office de tourisme intercommunal	Promotion touristique du territoire	932 000,00 €
Prestations de services	Services exerçant pour le compte des communes et financés par celles-ci (centre de loisirs, archivage, RGPD, réseaux de lectures)	135 000,00 €
Collecte et traitement des ordures ménagères	Gestion de la collecte et du traitement des ordures ménagères, REOMI.	1 000 000,00 €
Eau potable Hazebrouck	Délégation pour la partie exploitation à la commune d'Hazebrouck	0,00 €
Assainissement Hazebrouck	Gestion en régie par la commune d'Hazebrouck (fonctionnement et investissement)	0,00 €
Assainissement Steenvoorde	Gestion en régie par la commune de Steenvoorde (investissement) et délégation de service public pour le fonctionnement	0,00 €
Assainissement non collectif	Gestion de l'assainissement non collectif	0,00 €

VII. Récapitulatif des données essentielles du compte administratif

Le tableau ci-après résumé les dépenses et les recettes de l'exercice 2024 :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Tout d'abord, le total des dépenses et des recettes de chaque section est listé ci-après :		
Recettes 2024 :	51 594 418,83 €	36 742 784,17 €
Dépenses 2024 :	44 132 612,38 €	29 161 895,77 €
Total / Résultat de l'exercice 2024 :	+7 461 806,45 €	+7 580 888,40 €
Puis, ci-dessous, nous reprenons le résultat reporté positif ou négatif de l'année précédente :		
Reports de l'année 2023 :	+3 505 001,45 €	-12 896 576,61 €
Total / Résultat cumulé 2024 :	+10 966 807,90 €	-5 315 688,21 €
Ensuite, les restes à réaliser, argent réservé et affecté à certaines opérations en investissement mais non dépensé/encaissé au 31 décembre de l'exercice, sont ajoutés :		
Reste à réaliser 2024 :		-366 688,29 €
Total / Résultat Corrigé des restes à réaliser :	+10 966 807,90 €	-5 682 376,50 €